



**ASPG**  
**ASSOCIATION SUISSE DES PILOTES DE GLACIER**

**SGPV**  
**SCHWEIZERISCHE GLETSCHERPILOTEN VEREINIGUNG**

Chers membres de L'ASPG  
Chers pilotes de glacier

Panta rhei, ainsi les anciens Grecs le disaient, tout projet s'écoule comme un fleuve. Ainsi j'attends, en vain, le moment juste pour vous servir ma rétrospective sur les activités de l'ASPG. C'est pourquoi je tire un premier bilan intermédiaire qui relève notamment que beaucoup de choses sont sur le feu et que rien n'est résolu.

### **Procédure PSIA des PAM.**

2007 a été une année contemplative pour le groupe de concept auquel l'ASPG appartient. Lors de la seule réunion ayant eu lieu en mars, le concept de consultation des PAM développé au cours des deux ans passés a été encore une fois modifié et répertorié dorénavant les PAM en six au lieu de cinq régions. Il a été avalisé par le Conseil Fédéral. Comme communiqué dans la presse, l'OFAC commencera les négociations par la région Zermatt au printemps 2008.

En ce moment, le canton du Valais et les chefs lieux de communes sont invités à vérifier la validité des différentes documentations, cartes topographiques et en particulier les dénommées cartes de conflits de l'étude Hintermann & Weber qui contiennent de grossières erreurs et des estimations fausses.

Malgré qu'actuellement, l'ASPG n'a pas d'influence directe sur les réponses des communes, nous avons pu par voie informelle à Zermatt, mettre le doigt sur ces blessures afin qu'à la table des négociations, les faits soient au moins corrects. L'effectif et les personnes composant ces négociations ne sont pas connus, mais nous avons appris que l'utilisateur commercial principal intéressé, Air Zermatt, en la personne de Gerold Biner sera représenté, mais également en tant que représentant de la commune locale. Comme auparavant, l'utilisation de la place de Trift représente pour cette entreprise une grande importance, et cette question sera sûrement le thème central à résoudre pour cette région.

L'OFAC évoque dans son communiqué de presse la fin des travaux de réévaluation des PAM de la région Zermatt en 2008. Cela me semble un but ambitieux mais n'est sûrement pas impossible.

### **Fédération Vol à Moteur et AéroClub de Suisse.**

Comme d'accoutumée, nous avons pu compter sur le soutien sans restriction de la FSVM et de l'AéCS qui nous ont donc transmis la représentation lors des négociations concernant les PAM. Ce sont donc les voix d'une association forte de 25000 membres qui comptent lorsque nous mettons nos avis et désirs dans la balance. Notre délégué à la FSVM, Hans Fuchs, est accepté comme membre de ce comité à part entière et peut se prononcer également sur des questions hors contexte aviation de montagne. Ce qui veut dire qu'il est une personne de contact pour nos membres concernés par d'autres problèmes dans l'aviation.

## **Accès aux altisurfaces Françaises.**

En novembre nous avons découvert que la France a publié un nouvel AIC, lequel exige de la part de tout utilisateur étranger des altiports, altisurfaces et glaciers Français, une autorisation établie par la DGAC. Comme la même restriction s'applique aux pilotes étrangers désirant pratiquer la voltige en France, nous pourrions conclure qu'il ne s'agit pas forcément des conséquences éventuelles d'un comportement inapproprié des pilotes Suisses, ni de la reconnaissance partielle des brevets Français par l'OFAC.

Notre membre Marc Kleiner s'est renseigné, de manière redevable et après d'innombrables téléphones avec la DGAC. Les premières conclusions sont que cette autorisation sera établie sans trop de problèmes pour les pilotes glaciers Suisses. Le diable se cache sûrement dans un détail et nous n'avons à ce jour pas pu savoir de manière officielle suite à quoi et grâce à qui cette procédure nous affecte.

Le but actuel est de rédiger au nom de nos membres, une demande commune d'explication qui sera envoyé à la DGAC. Le texte de l'AIC ainsi que la lettre/questionnaire seront publiés sur le newsboard de l'ASPG.

<http://wordpress.gletscherflug.ch>

## **Possible licence glacier / montagne EASA**

Visiblement, l'EASA se charge actuellement de transformer toutes les licences JAR en licences EASA et d'y intégrer également toutes les spécialités nationales. L'atterrissage en montagne est une des ces spécialités et actuellement seuls les Etats Français et Suisse accordent une extension montagne ou glacier avec une formation clairement définie.

L'ASPG a été sollicitée par un représentant de la « fédération des écoles de pilotages Françaises » qui est membre d'un « rule-making team » de l'EASA en la personne de Philippe Tossan. Cette sollicitation a créé quelques remous notamment au sein de l'OFAC et de l'AéCS car leurs représentants respectifs auprès de l'EASA n'étaient pas au courant d'une telle intention. Il s'est rapidement avéré que la Suisse, membre affilié de l'EASA, ne peut pas prendre part aux différents groupes d'études, et dispose des informations seulement lorsque les règles sont établies.

Jusqu'à ce point nous avons pris l'occasion, d'amener nos réflexions et opinions dans ce processus. Par la suite nous avons constaté que, en vue des infrastructures très différentes des PAM dans les différents pays alpins, les méthodes et exigences de formations sont également dissemblables. Il sera donc difficile de trouver une législation commune, sans difficultés d'application dans un pays ou l'autre.

Aussi désirable une reconnaissance de licences à l'échelle européenne soit elle, (extension montagne inclus afin de garantir l'accès à toutes les places hors frontières), nous ne devons pas en oublier les possibles conséquences. Nous avons exprimé l'avis que nous ne voulons pas de diminution notable des exigences en rapport à la formation actuelle Suisse. D'un accès à tous pilotes à une « eurolicence » de montagne facilitée, s'ensuivant une fréquentation accrue des places en montagne, mettrait en péril l'existence non seulement des PAM Suisse mais aussi ailleurs. Ceci n'est donc pas tolérable.

## **Conditions d'entrée au cours de moniteur glacier / CRI**

En septembre, une délégation de l'ASPG a été reçue par les responsables OFAC, Messieurs Aldo Stancheris et Stefan Blättler à Ittigen. La discussion ouverte s'est déroulée dans une

atmosphère sympathique. L'OFAC nous a décrit son point de vue des choses. Le fait important qui nous a été présenté de manière explicite est que l'OFAC, lors de modification de procédures ne s'appuie pas sur n'importe quelles règles, qu'elles soient JAR ou RFP ni encore de directives internes. A ce propos, la phrase suivante a été prononcée : « qui paie, commande ».

Si tel est notre entendement, les cours d'instructeur glaciers étant toujours subventionnés par l'OFAC, nous n'en sommes pas convaincus. A notre avis, la valeur d'un cours CRI en somme d'expérience pour un instructeur « glacier », est fortement surestimée par ces Messieurs. Il ne nous reste plus qu'à ne pas démordre de cette affaire.

De positif nous avons retenu deux choses :

1. Le nombre d'établissement de licences MOU est resté constant ces dernières 10 années.(combien de temps encore ?)
2. Un cours d'instructeur glacier aura vraisemblablement lieu en 2008 car 2 ou trois personnes sont intéressées.

Nous remercions ces Messieurs pour leur aimable accueil et leurs éclaircissements apportés dans quelques statistiques.

### **Possibilités de formation**

Avec regret nous avons pris connaissance de l'arrêt d'activité en cours d'année de l'école Gletschier de Berne. Leur Super-Cub, dorénavant stationné à Beromünster est à disposition d'un cercle restreint de pilotes.

A Speck-Fehraltorf aussi, un Super-Cub, jusqu'ici disponible pour l'écolage a été vendu à un privé. Cela sonne la fin de l'activité école et location avion glacier sur cet aérodrome. Le comité regrette cette tendance.

### **Manifestation et rétrospective**

La rencontre de Pentecôte de l'EMP, s'est une fois de plus déroulée sous une météo maussade, à Luchon cette fois-ci. Les jours d'arrivées et de départs n'étaient tout simplement impropre au vol à vue ce qui a eu pour conséquence que les pilotes étrangers, qui avaient pris une certaine marge de manœuvre se sont retrouvés en majorité. Malgré tout, plus de 160 pilotes et accompagnants se sont retrouvés à célébrer la salade linguistique babylonienne. L'an prochain cette rencontre se déroulera à Corlier près de Genève. Ainsi nous espérons une participation accrue des équipages Suisses.

La rencontre de la Croix de Cœur a eu lieu avec une excellente météo manifestation légendaire, alors que le Erzberg Fly In en Autriche était à nouveau dominé par la pluie et les nuages bas. Une jolie prairie de diversion dans le style « Dittingen » avec un sympathique hôtel à proximité ainsi que l'atterrissage dans un champ au pied du château de Taufers dans le Tirol du Sud ont consolés les gens venus de loin.

### **Les 75 ans du vol à moteur Arosa.**

A la fin février, début mars 2008, l'ASPG, l'AeroClub de Suisse Orientale ainsi que des enthousiastes locaux, préparent un Fly-In en mémoire des premiers vols motorisés au départ d'Arosa il y a 75 ans. Cette affaire avait, en son temps, très impressionné, que l'office du tourisme avant la guerre exploite un avion au départ du haut lac gelé !

Hélas l'autorisation OFAC n'étant pas encore arrivée, mais nous ne voulons néanmoins pas vous épargner cette première. Il faudra bien sûr au préalable que tous les pilotes désirant atterrir à Arosa reconnaissent la place à pieds. L'occasion serait idéale de s'y rendre entre les fêtes de fin d'année même si la confirmation finale de cet événement n'est pas assurée. Prière de consulter l'aire d'atterrissage à côté de l'Ara, sur le plan de situation en annexe. De plus amples informations seront publiées sur le newsboard en temps voulu.

D'autres rencontres cet hiver :

Skiflug Fly-In Liezen/Hinterreg Autriche	23 et 24 février. Date de renvoi 12 mars.
Fly-In vol en montagne à Super Dévoluy France	15 mars.
Skiflug Fly.in Isny Allemagne du février.	15 au 17 février. Date de renvoi le 23 février.

### **Statistique des atterrissages.**

En s'inspirant de la citation connue de John F. Kennedy : « ne demandez pas ce que l'association peut faire pour vous, mais que pouvez vous faire pour votre association », nous vous demandons à nouveau de remplir le formulaire concernant votre activité en montagne cette année passée.

Comme l'an passé, nous insistons à comptabiliser séparément les atterrissages nécessaires au maintien de votre habileté. En première colonne ne remplir que les atterrissages de formation de base. Attention à ne pas les comptabiliser à double ; que par l'élève ou l'instructeur. En deuxième colonne que les atterrissages nécessaires à l'entraînement personnel. En troisième colonne tous les atterrissages de nature touristique. Exemple vous emmenez un ami sur un glacier et effectuez 10 atterrissages suivis d'un picnic, vous comptabilisez 9 atterrissages dans la colonne 2 et 1 dans la colonne 3. Et pour chaque glacier suivant procéder de la même manière.

### **Meilleurs Vœux**

Il me reste à vous souhaiter à vous et vos proches, au nom du comité de l'ASPG, de joyeuses fêtes et une heureuse nouvelle année. Puissiez vous en ces temps trouver quelque sérénité, mais aussi le temps et la liberté lors de magnifiques vols entrepris sur nos glaciers.

Avec mes cordiales salutations.

Hans Fuchs en décembre 2007

Traduction : Cédric Pasche

e-mail: <a href="mailto:ASPG@gletscherflug.ch">ASPG@gletscherflug.ch</a> Fax 041 632 30 31	e-mail : <a href="mailto:SGPV@gletscherflug.ch">SGPV@gletscherflug.ch</a> Fax 041 632 30 31
Adresse Secrétariat: française ASPG c/o Cédric Pasche Route de Guinfard 2 1264 St-Cergue	Deutsches Sekretariat SGPV c/o Hans Fuchs Seestrasse 38 6052 Hergiswil